

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE PQN

0 % d'augmentation pour les journalistes !

Le Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) a réuni les organisations syndicales de journalistes, le 22 avril, pour aborder trois points : les salaires, les classifications et la formation.

POSITION RADICALE DU PATRONAT, CÔTÉ SALAIRES

A quelque niveau de la grille que ce soit, pour l'ensemble des journalistes, pigistes ou pas, c'est 0% pour tous.

Explication des patrons : les entreprises de presse souffrent, les journalistes de presse quotidienne nationale sont déjà bien assez payés comme ça, même si leur salaire moyen a baissé depuis cinq ans. Cette proposition arrive après une absence d'augmentation des minimas en 2015, et alors que notre dernière revalorisation date de mai 2014 (+0,5%).

Seul problème : les mêmes qui prétendent que la hausse des minimas met en péril la survie de leur entreprise ne s'interdisent pas du tout de proposer des augmentations individuelles à qui bon leur semble.

Veulent-elles alors faire un moratoire sur ces augmentations individuelles ? Pas du tout. La réalité, crise ou pas crise, c'est que les directions sont désormais totalement affranchies des mesures collectives, fondées sur les compétences et les métiers exercés, pour privilégier un système inégalitaire d'augmentations « à la tête du client ». On est bien loin du principe d'égalité de traitement des salariés.

Cette position radicale, ce mépris pour les salariés dont certains n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, Info'Com-CGT le dénonce avec la plus grande force.

CÔTÉ CLASSIFICATIONS, RENDEZ-VOUS PLUS TARD

Le patronat souhaite poursuivre la négociation avec pour objectif d'intégrer les nouveaux métiers liés au numérique dans la grille SPQN.

CÔTÉ FORMATION

Enfin, le syndicat patronal estime qu'avant d'aller plus loin, il faut que l'ensemble de l'enveloppe prévue par le plan de branche, soit 0,3%, soit utilisée.

Suivez l'évolution des négociations :

✉ infocomcgt.fr/journalistedroits

Prochaine réunion de négociation :
**jeudi 23 juin
à 15 heures**